

Extrait du Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et astrophysique

<https://www.obspm.fr/-sclolarite-.html>

# **Nouvelle traduction : 0. Sclolarité**

- Observatoire de Paris -

Date de mise en ligne : mardi 3 juillet 2018

Date de parution : 17 décembre 2018

---

**Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et  
astrophysique**

---

**Le service de scolarité de l'Observatoire de Paris gère principalement les inscriptions administratives à l'établissement et la délivrance des diplômes.**

Le service de scolarité est situé à Paris, au Bâtiment Perrault .

L'accueil est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30.

Mardi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h30.

Au début de l'année universitaire, pour toute inscription administrative, vous devez prendre rendez-vous au préalable au 01 40 51 21 70 ou par email : [service.scolarite@obspm.fr](mailto:service.scolarite@obspm.fr)

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur les sujets suivants :

- [S'inscrire comme étudiant à l'Observatoire de Paris.](#)
- [Solliciter une exonération quant au paiement des droits de scolarité.](#)
- [Faire signer une convention de stage.](#)
- [Retirer un diplôme ou demander un relevé de notes.](#)
- [Constituer un dossier en vue d'une soutenance de thèse - information.](#)
- [Demander le transfert de votre dossier.](#)



Le service de scolarité est situé à Paris, au Bâtiment Perrault .

L'accueil est ouvert tous les jours aux horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h30.

Mardi de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h30.

Au début de l'année universitaire, pour toute inscription administrative, vous devez prendre rendez-vous au préalable au 01 40 51 21 70 ou par email : [service.scolarite@obspm.fr](mailto:service.scolarite@obspm.fr)

Dans cette rubrique, vous trouverez des informations sur les sujets suivants :

- S'inscrire comme étudiant à l'Observatoire de Paris.
- Solliciter une exonération quant au paiement des droits de scolarité.
- Faire signer une convention de stage.
- Retirer un diplôme ou demander un relevé de notes.

- Constituer un dossier en vue d'une soutenance de thèse - information.
- Demander le transfert de votre dossier.

